

Nombre de syndics en exercice	: 10+04
Nombre de présents ou représentés	: 09+01
Pour	: 09
Contre	: 00
Abstention	: 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 novembre à 09h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA, sous la présidence de M. Robert Nebon, Président, qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 06 novembre 2025.

Etaient présents : Claude Nebon, Nathalie Baille, Rémi Queyrel, Jérôme Amouriq, Jean-François Tourres, Joel Reynier (Suppléant)

Était absent : Gaël Pascal

Étaient excusés et représentés : Christel Gagliardo (Pouvoir donné à Jérôme Amouriq), René Eymery (Pouvoir donné à Claude Nebon), Jean-Pierre Martin (représenté par Robert Nebon)

Assistaient sans voix délibérante : De Truchis Vincent (Directeur), Chaix Richard (Responsable Administratif et Financier)

Secrétaire de séance : Claude Nebon

Objet : Choix du mode de consultation pour travaux d'installation de blocs en aval de la Doucine du barrage et de remplissage des fissures sur les blocs d'enrochement liaisonnés au béton

Monsieur le Président expose au conseil syndical que, par suite des crues soutenues depuis 2022, il y a lieu de réaliser des travaux de confortement sur le barrage des Ricous.

Ces travaux concernent :

- La mise en œuvre de blocs d'enrochement en aval de la Doucine, sur une longueur de l'ordre de 31m,
- Le remplissage de fissures qui fait suite à des effondrements de blocs liaisonnés au béton, toujours en aval de la Doucine,
- Le rejoignement de blocs de grès du Champsaur qui assurent le recouvrement du béton de structure.

Monsieur le Président propose que cette consultation soit divisée en deux lots, qui peuvent faire appel à deux compétences différentes, à savoir :

- Le lot n°1 qui regroupera la mise en œuvre des blocs et le remplissage des fissures,
- Le lot n°2 qui concernera le rejoignement des blocs de grès du Champsaur.

Monsieur le Président indique qu'il estime à :

- 80 000 € : le montant des travaux de remplissage des fissures et de mise en œuvre des blocs (lot n°1) et à,
- 40 000 € : les travaux de rejoingement des blocs de grès du Champsaur (lot n°2).

Monsieur le Président propose que la consultation soit adressée à des entreprises locales, pour un nombre supérieur à 5 et qu'il soit accordé au moins 1 mois de consultation, à ces entreprises.

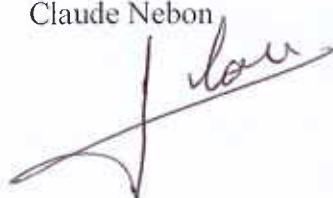
Par suite, la Commission des Travaux prendra connaissance du Rapport d'Analyses d'Offres, lequel sera présenté à la Commission Syndicale pour adoption.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à l'unanimité, donne un avis favorable à ce choix de mode de consultation et à la procédure de consultation et de mise en concurrence proposée.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire,
Après affichage

Le Secrétaire de séance,
Claude Nebon



Le Président,
Robert Nebon



Le Président
SYNDICAT
DU CANAL DE GAP